



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 8 juin 2021 par sa résolution no 158-06-2021

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue **sans le public** le **25 mai 2021** par voie de **vidéoconférence**, à **19 h 30**, et à laquelle sont présents: la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau

Absence motivée : La conseillère Madame Nathalie Clermont.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assistent également à la séance, par voie vidéoconférence: Madame Karina Verdon, directrice générale et greffière et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Appui. Pavage sur la digue;
4. ~~Transfert de fonds~~ et Lancement d'appel d'offres. Projet plantation – terre-plein de la route 338;
5. Nomination. Inspecteur municipal temporaire;
6. Acceptation. Délégation de pouvoirs. Étudiants d'urbanisme;
7. Autorisation. Dépenses par fonds de roulement. Achat d'un conteneur et rampe d'accès à l'eau;
8. Sans public, question par écrit;
9. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

148-05-2021

Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 25 mai 2021

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire du 25 mai 2021 à 19 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

149-05-2021

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mai 2021

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu**

QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 25 mai 2021, avec la modification au point 4.



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 8 juin 2021 par sa résolution no 158-06-2021

Séance extraordinaire du 25 mai 2021

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

150-05-2021
Appui. Pavage de la digue.

ATTENDU QUE la Ville de Coteau-du-Lac a reçu une demande de l'organisme « Club Cycliste Les 3 Sommets » de la région de Valleyfield afin d'appuyer leur demande auprès d'Hydro-Québec pour le resurfacement de la digue d'Hydro-Québec au barrage de Coteau-du-Lac;

ATTENDU QUE la chaussée de la digue comporte des traces d'usures avec de multiples gorges creusées dans le pavage à chaque mètre sur une distance de près de 500 mètres;

ATTENDU QU'il y a lieu de réparer ladite chaussée afin de rendre sécuritaire la piste pour les usagers de cyclistes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu

D'APPUYER le Club Cycliste Les 3 Sommets dans leur demande auprès d'Hydro-Québec;

ET QU'

une copie de la présente résolution soit transmise à Hydro-Québec, à la députée de Vaudreuil-Soulanges et à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

151-05-2021
Lancement d'appel d'offres. Projet plantation – terre-plein de la route 338

Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu

QUE,

le Conseil autorise Monsieur Steve St-Onge à procéder à un lancement d'appel d'offres en conformité au Règlement sur la gestion contractuelle pour la fourniture et la plantation d'arbres sur le terre-plein de la route 338;

DEMANDER au ministère des Transports du Québec l'autorisation de plantation d'arbres sur le terre-plein de la route 338, et ce en conformité aux Tome I, Tome IV et Tome VIII;

ADOPTÉE à l'unanimité

5.

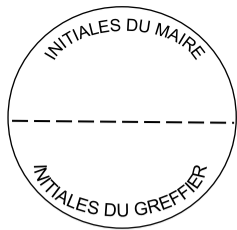
152-05-2021
Nomination. Inspecteur municipal temporaire

ATTENDU QUE la direction générale a procédé à un affichage d'offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal temporaire du Service de l'urbanisme et de l'environnement, selon les conditions de la convention collective actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE nous avons reçu six candidatures de l'externe et aucune de l'interne;

ATTENDU QUE la direction générale recommande la nomination de Monsieur Alexandre Thibault au poste d'inspecteur municipal temporaire pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE



PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du 8 juin 2021 par sa résolution no 158-06-2021

Séance extraordinaire du 25 mai 2021

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine la recommandation de la direction générale et officialise la nomination de Monsieur Alexandre Thibault au poste d'inspecteur temporaire pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, et soit effective le 17 mai 2021;

QUE,

le salaire soit celui établi à l'échelle salariale 7b) de l'échelon 1 et les conditions de travail soient celles établies à la convention collective présentement en vigueur;

QUE,

le Conseil autorise d'accorder à Monsieur Alexandre Thibault les pouvoirs et devoirs en ce qui a trait à l'application, la surveillance et le contrôle des règlements d'urbanisme, des règlements municipaux et harmonisés;

ETQU',

en vertu de l'article 11 du Règlement no 312, le trésorier certifie de la disponibilité des crédits

ADOPTÉE à l'unanimité

6.

153-05-2021

Autorisation. Délégation de pouvoirs et devoirs. Étudiants du Service de l'urbanisme et de l'environnement

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé à l'engagement des étudiants, Madame Madeleine Warmbold et Monsieur Guillaume Montpetit pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement le 10 mai 2021;

ATTENDU QUE Madame Warmbold et Monsieur Montpetit auront comme tâches d'appliquer, de surveiller et de contrôler les règlements d'urbanisme, les règlements municipaux et harmonisés;

ATTENDU QU'il y est nécessaire que le Conseil leur accorde les pouvoirs et devoirs afin qu'ils puissent bien faire leurs tâches conformes auxdits règlements;

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,
Et résolu :**

QUE,

le Conseil autorise d'accorder à Madame Madeleine Warmbold et Monsieur Guillaume Montpetit les pouvoirs et devoirs en ce qui a trait à l'application, la surveillance et le contrôle des règlements d'urbanisme, des règlements municipaux et harmonisés;

ADOPTÉE à l'unanimité

7.

154-05-2021

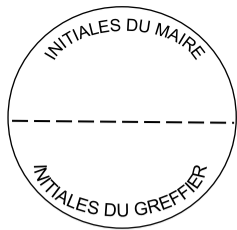
Autorisation. Dépenses par fonds de roulement. Achat d'un conteneur et rampe d'accès à l'eau

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire mettre en place certaines activités pour la saison estivale 2021 et qu'il y a lieu de procéder à l'achat de divers matériaux, soit d'un conteneur et une rampe d'accès à l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses seront financées à même le fonds de roulement ;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,
Et résolu**



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du 8 juin 2021 par sa résolution no 158-06-2021

Séance extraordinaire du 25 mai 2021

QUE,

le Conseil approuve de financer à même le fonds de roulement, les dépenses ci-dessous :

DESCRIPTION	MONTANT NET	AMORTISSEMENT
Conteneur	6 587,97 \$	5 ans
Rampe d'accès à l'eau	12 703,49 \$	5 ans

ET QUE,

le Conseil autorise Madame Marie-Claude Côté, directrice du Service des communications, des loisirs et des relations avec le milieu à procéder aux divers achats dans le cadre des activités estivales 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

4. PAROLE SANS PUBLIC

Aucune question n'a été reçue auprès du Service du greffe.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

155-05-2021
Levée de la séance extraordinaire du 25 mai 2021

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 25 mai 2021 soit et est levée à 19 h 38.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Karina Verdon

Karina Verdon
Directrice générale et greffière

« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »